

PIC DE POLLUTION EN ÎLE-DE-FRANCE

En raison d'un pic de pollution constaté ces derniers jours en Île-de-France, le préfet de Police a pris les décisions suivantes :

Sur les routes :

- Les véhicules non classés, ou classés Crit'Air 3, 4, 5 ne sont pas autorisés à circuler dans le périmètre intérieur à l'A86.
- La vitesse sur autoroute est limitée à 110 km/h (au lieu de 130 km/h)
- La vitesse sur les voies rapides est limitée à 90 km/h (au lieu de 110 km/h)
- La vitesse sur certaines portions de voies rapides est limitée à 70 km/h (au lieu de 90 km/h)
- Les poids lourds supérieurs à 3,5 tonnes sont tenus de contourner l'agglomération francilienne

Dans les secteurs résidentiels :

- Les travaux d'entretien nécessitant l'utilisation d'outils à moteurs thermiques ainsi que l'utilisation de produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés.

Sont interdits :

- L'utilisation de bois de chauffage ou d'agrément
- L'utilisation de groupes électrogènes
- Les pratiques de brûlages (pour rappel, les déchets verts doivent être systématiquement emmenés en déchèterie)

Nous comptons tous sur votre respect et votre bienveillance !

Publié le 03 mars 2021